

Rehaussement des postes TPR

Infirmière, infirmière auxiliaire, inhalothérapeute

En contexte de rareté de la main-d'œuvre, nous ne pouvons pas compter sur les seuls efforts de recrutement pour assurer une disponibilité et une stabilité de main-d'œuvre dans l'organisation. Il faut aussi parallèlement prendre soin de nos gens pour qu'ils choisissent de demeurer avec nous. L'autoreplacement de certains titres d'emploi a été réalisé et a été un beau succès. Nous poursuivons ainsi les efforts et déployons le projet de rehaussement des postes à temps partiel régulier (TPR) qui touche 400 de nos employés.

Qu'est-ce que le rehaussement des postes?

À qui le projet s'adresse-t-il? Aux employés des titres d'emploi suivants qui détiennent un poste TPR.

Infirmière, infirmière auxiliaire et inhalothérapeute

Le projet est effectif sur la base des cahiers de postes du 20 avril 2021.

Quels sont les principes directeurs qui dictent le projet?

- Les conditions de rehaussement sont applicables par titre d'emploi (TE) et sont offerts à tous les TPR de ce TE sans exception.
- Le rehaussement des postes est une offre unique à temps complet pour les postes d'autoreplacement, d'équipe volante ou d'embauche pour les infirmières et infirmières auxiliaires ainsi que pour les postes de base et d'autoreplacement pour les inhalothérapeutes. Les inhalothérapeutes détenant un poste d'équipe volante ou d'embauche pourront bénéficier d'une offre de 14 jours/28 jours.

- L'exercice de rehaussement n'est possible qu'à un seul moment, soit du 26 avril au 3 mai inclusivement;
- Le rehaussement des postes sera selon :
 - Le titre d'emploi;
 - Le ou les centres d'activités;
 - La structure de poste (de base, équipe d'autoreplacement, équipe volante);
 - Le statut rattaché au poste (temps complet, temps partiel);
 - Le ou les quarts de travail;
 - Le port d'attache;
 - Le secteur.

Quels sont les avantages?

GESTIONNAIRES

- Assure la présence de main-d'œuvre disponible et déjà orientée;
- Flexibilité et proximité de gestion;
- Réponse aux besoins de remplacement du service;
- Plus autonomie dans la gestion des horaires.

EMPLOYÉS

- Accès à un emploi plus intéressant/attractif;
- Plus de stabilité dans les horaires et dans les lieux de travail;
- Développement d'un sentiment d'appartenance à une équipe;
- Meilleur encadrement et développement.

ORGANISATION

- Réduction des heures supplémentaires;
- Augmentation du nombre d'employés à temps complet - postes attractifs;
- Réduction du taux d'utilisation de la main-d'œuvre indépendante;
- Contribue à améliorer la continuité des soins et services;
- Assure la rétention du personnel.

